



COMMISSION TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) PV N°3 novembre 2025

Eclairages saison 2025-2026.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

Contrôles :

Mairie d'Amancy Stade de Veige 1 NNI 740070101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 03/11/2025

Mairie d'Amancy Stade de Veige 2 NNI 740070102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 03/11/2025

Mairie de Cluses Stade de la Sardagne NNI 740810401 : Visite Renouvellement Classement IS le 04/11/2025

Mairie de Cluses Stade du Collège NNI 740810201 : Visite Renouvellement Classement IS le 04/11/2025

Mairie de Cranves-Sales Stade Municipal 1 NNI 740940101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 04/11/2025

Mairie de St Felix Stade Municipal 2 NNI 742330101: Visite changement niveau de Classement Eclairage le 05/11/2025

Mairie de Bons en Chablais Complexe Sportif 1 NNI 740430101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 06/11/2025

Mairie de Ballaison Stade Du Château De Thenières NNI 740250101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 06/11/2025

Mairie d'Annecy Parc Des Sports N°3 NNI 740100103 : Visite Classement Initial IS le 12/11/2025

Mairie d'Annecy Parc Des Sports N°2 NNI 740100102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 12/11/2025

CC de Semine Stade De La Semine 1 NNI 740680101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 14/11/2025

CC de Semine Stade De La Semine 2 NNI 740680102 : Visite Renouvellement Classement IS et Eclairage le 14/11/2025

Mairie de Cluses Parc Des Sports Des Esserts 2 NNI 740810302 : Visite Classement Initial IS

Mairie de Thonon les Bains Gymnase du Genevray NNI 742819901 : Visite Classement Initial Futsal le 26/11/2025



Classements

PV CFTIS N°5 du 20 novembre 2025

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 3 du 13 novembre 2025.

PV CRTIS N°03 du 13 novembre 2025

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRENTHONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 740480101

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

CHAMPANGES - STADE MUNICIPAL - NNI 740570101

Cette installation, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 02/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation, de la Mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 29/10/2025.

La commission demande de tracer les lignes de touche, en intégrant les points de corner, et de maintenir les zones de sécurité de 2.5 m, sur toute la longueur du terrain. Les buts de Foot à 8 doivent être repliés avant les compétitions, et le but mobile d'entraînement doit être retiré et immobilisé hors de la zone de sécurité, avant toute compétition.

Au regard des documents transmis, sous réserve d'appliquer les recommandations ci-dessus, la commission classe l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

CLUSES - STADE DE LA SARDAGNE - NNI 740810401

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 05/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 05/11/2025, des plans du terrain, des vestiaires.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11, et demande qu'ils soient réhaussés à la hauteur de 2.44 m, conformément à la réglementation de la FFF, avant la prochaine compétition.

La commission recommande d'installer des abris pour les joueurs et les délégués. Au regard des documents transmis, la commission confirme la classement de l'installation, **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**



CLUSES - STADE DU COLLÈGE - NNI 740810201

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 05/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11, et demande qu'il soit réhaussé à la hauteur de 2.44 m, conformément à la réglementation de la FFF, Edition 2021.

La commission demande que la main courante soit continue sur l'ensemble de la longueur du terrain (manque 5 m).

La commission rappelle la nécessité de tracer les lignes de touches, en intégrant les points de corners, et en assurant la largeur des zones de sécurité à 2.5 m, sur toute la longueur du terrain.

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur la hauteur du but à 11, avant le 31/03/2026, la commission confirme la classement de l'installation, **au niveau T5 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

EPAGNY METZ TESSY - STADE MUNICIPAL - NNI 741120101

Cette installation est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 24/11/2025. Cette installation a été mise à disposition le 12/08/2019.

La CRTIS prend connaissance de l'ensemble du dossier transmis par M. Alain ROSSET, lors du classement initial de l'installation, acte que le dossier est complet, reprend la décision du 02/11/2020, et confirme le classement au **niveau T5 SYN, à l'échéance des 10 ans, soit le 12/08/2029**

SEYNOD - COMPLEXE SPORTIF DE VIEUGY 1 - NNI 742680201

Cette installation, était classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 07/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance : de la demande de confirmation de classement du propriétaire, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP, du 22/11/2004.

La commission demande que soit tracée la zone technique, conformément à la réglementation FFF, pour la prochaine rencontre.

La commission rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts à 11 doit être mise en conformité (2.44m avec une tolérance de +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation, **au niveau T4 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

1.3 Changement de niveau de classement

BOEGE - STADE MICHEL DEBOUVERE 1 - NNI 740370101

Cette installation, partiellement clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 26/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP, du 05/05/2014, des plans des vestiaires et du terrain.

La commission acte que l'installation n'est que partiellement clôturée.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**



BOEGE - STADE MICHEL DEBOUVERE 2 - NNI 740370102

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

EPAGNY METZ TESSY - COMPLEXE SPORTIF MARCEL DASSAULT - NNI 741120201 Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.

FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 1 - NNI 741280101

Cette installation est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 01/01/2030.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un courriel de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, actant la mise à disposition de nouveaux vestiaires, dans la nouvelle halle des sports.

Au regard des informations transmises, de la surface des 2 vestiaires pour les joueurs (25 m²), de la surface du vestiaire arbitres (11 m²), la commission classe l'installation **au niveau T4 PN, à l'échéance du 01/01/2030**.

FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 2 - NNI 741280102

Cette installation, est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/03/2034.

Elle aurait dû migrer au niveau T5 PN, en 2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un courriel de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, actant la mise à disposition de nouveaux vestiaires dans la nouvelle halle des sports, permettant ainsi une nouvelle distribution des vestiaires joueurs et arbitres sur le site (3 terrains).

Au regard des informations transmises, de la surface des 2 vestiaires pour les joueurs (28 m² et 15 m²), de la surface du vestiaire arbitres (8 m²), la commission propose de classer l'installation **au niveau T5 PN, à l'échéance du 21/03/2034**.

FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 3 - NNI 741280103

Cette installation était classée au niveau TRAVAUX, à l'échéance du 06/06/2025.

La C.R.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de revêtement de stabilisé à synthétique, pour un niveau T6 SYN, le 13/06/2024.

La commission prend connaissance :

de la demande de classement initial de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP du 19/02/2010, des plans du terrain et des vestiaires.

La commission rappelle que les tests IN SITU initiaux, doivent être réalisés 6 mois après la mise à disposition de l'installation, réalisée le 20/10/2025.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T6 SYN provisoire, à l'échéance du 20/04/2026**.



1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 3 - NNI 741280103

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance :

de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6
d'une étude photométrique PHILIPS du 04/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Membre de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 21/10/2025, et des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 90 m x 60 m

Implantation latérale Asymétrique 2*2 mâts

8 projecteurs LED de 1305 W

Hauteur des mâts 15 m

Lignes de touche 2.75 m

Lignes de but 13.5 et 14.5 m

GR Max 46.9

Angle visée 68.7

Couleur > 5700K

IRC 70.

Valeurs relevées Eclairage horizontal Moyen : 163

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.50

U2h (Eh in/Eh Moy) : 0.72

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6, à l'échéance du 13/11/2029.**

2.2 Confirmation de classement

AMANCY - STADE DE VEIGE 1 - NNI 740070101

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 18/11/2025.

La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS de Haute Savoie Pays de Gex, le 03/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 184 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,45

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,65

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La CRTIS classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029 .**

AMANCY - STADE DE VEIGE 2 - NNI 740070102

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 18/11/2025.



La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 03/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 194 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.45

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029**

ANNECY - PARC DES SPORTS N°2 - NNI 740100102

Cet éclairage E5 IM, était à échéance de classement, au 24/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par MM. GOURMAND Roland, Référent C.R.T.I.S, le 12/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 171 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,22

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,42

La commission acte que l'éclairage n'est pas conforme pour un éclairage E5, à la réglementation de la FFF.

Les coefficients U1h relevés à 0.22 pour 0.5, et U2h relevé à 0.42 pour 0.6, sont insuffisant pour un E5.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette **installation au niveau E7, à l'échéance du 13/11/2027**.

BALLAISON - STADE DU CHÂTEAU DE THENIÈRES - NNI 740250101

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 25/03/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 06/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 227 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.63

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029**.

BONS EN CHABLAIS - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 740430101

Cet éclairage, IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 16/11/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 06/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 170 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.62

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 IM, à l'échéance du 13/11/2027**.

CRANVES SALES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 740940101

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E5, à l'échéance du 19/01/2029.

Un défaut est survenu sur les projecteurs en février 2025. (voir les commentaires)



La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 04/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 250 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.50

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E5 LED, à l'échéance du 13/11/2029.**

2.3 Changement de niveau de classement

ST FELIX - Stade Municipal 2 - NNI 742330101

L'éclairage est classé au niveau E7 IM, à l'échéance du 07/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique DISANO, du 25/10/2023, et APE, du 07/07/2025).

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 05/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 153 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.67

Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021.

La C.R.T.I.S classe cet éclairage **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029.**

2.4 Avis préalable

EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 1 - NNI 741190101

La commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable d'un éclairage E4 du 30/10/2025, d'une étude photométrique SIGNIFY, du 27/08/2024, des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 105 x 68 m

Implantation Angulaire asymétrique 2*2 mâts

28 projecteurs LED de 1500 Watts

Hauteur des mâts 36 m

Lignes de touche environ 13.0 à 23.0 m

Lignes de but environ -12.50 à -16.50 m

GR Max. 41.4.

Angle visée 65°

Indice Couleur 5700 K

IRC 70

Valeurs attendues :

ECLAIREMENT horizontal Moyen : 451 Lux

U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.68

U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.83

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (édition 2021). La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable, pour un classement de l'éclairage de cette installation **au niveau E4, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.**



Réunions Mairies /Clubs

NB :

Non-conformité Mineure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire qui permet encore l'attribution d'un classement sous réserve d'une mise en conformité réglementaire dans des délais raisonnables fixés.

Non-conformité Majeure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire ne permettant pas l'attribution d'un classement.